



DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2293

Edition du
03 août 2020

DANS CE NUMÉRO

Initiative de limitation, des arguments qui accusent l'UDC (Jean-Daniel Delley)

Avec l'initiative pour une immigration modérée, ou «de limitation», l'UDC se distingue dans l'hypocrisie et l'art de l'effet boomerang

Trop de vin, l'ordonnance du déclassement (Yvette Jaggi)

Le déclassement des vins permet aux vignerons d'écouler leur production. Mais leur implication pour faire de la qualité mérite-t-elle ça?

Loi sur la chasse: le loup en ligne de mire (Michel Rey)

La révision de la loi sur la chasse suscite des débats à tous les niveaux et le droit de tirer le loup est au cœur des tensions

Belle biographie artistique de Jean Villard – Gilles (Pierre Jeanneret)

Le travail révolutionnaire de Gilles, auteur de La Venoge et puissante figure artistique transfrontalière, décortiqué par Olivier Rumpf et Marie Perny

Initiative de limitation, des arguments qui accusent l'UDC

Avec l'initiative pour une immigration modérée, ou «de limitation», l'UDC se distingue dans l'hypocrisie et l'art de l'effet boomerang

Jean-Daniel Delley - 24 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37077>

[L'argumentaire](#) à l'appui de l'initiative pour une immigration modérée, dite «*de limitation*» qui sera soumise au vote le 27 septembre prochain, vaut le détour. En effet, la plupart des conséquences négatives que l'UDC impute à l'immigration découlent en réalité de l'action politique de ce parti. Une véritable démonstration de l'effet boomerang.

Passons rapidement sur les assertions mensongères. Le dernier [rapport](#) de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes dément les effets négatifs de l'immigration aussi bien sur l'emploi que sur le niveau des salaires. Les travailleuses et travailleurs immigrés viennent surtout compléter la main-d'œuvre indigène plutôt qu'ils ne s'y substituent.

Incompréhensible compréhension

Entre 2010 et 2019, ce sont 453 000 personnes qui ont rejoint les rangs des actifs. Une augmentation qui s'explique d'une part par la croissance de la population (60 %) et d'autre part par un taux d'activité plus élevé de la population résidente (40 %).

Le taux d'actifs parmi les seniors (50-64 ans) reste

particulièrement élevé – plus de 80 % – et le chômage les touche proportionnellement moins que les autres classes d'âge. Quant à la prétendue stagnation des salaires, elle ne vaut que pour les diplômés universitaires, alors que les bas salaires ont bénéficié de la plus forte progression.

Les craintes de l'UDC relatives au marché du travail relèvent de la plus parfaite hypocrisie. En effet, ce parti s'est toujours opposé aux mesures d'accompagnement adoptées à l'occasion de l'Accord sur la libre circulation. Or ces mesures – contrôles des conditions de travail, déclaration de force obligatoire des conventions collectives, notamment – doivent empêcher qu'une sous-enchère salariale fasse concurrence aux travailleurs résidents.

La résiliation de la libre circulation que vise l'UDC conduirait à l'abandon des mesures d'accompagnement. Nous reviendrions donc à l'époque des contingents, à savoir la disponibilité d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, une concurrence dont souffriraient d'abord les travailleurs indigènes à bas salaires.

Tout ou son contraire, et pas grand-chose

Augmentation du prix du sol et des loyers, bétonnage des terres cultivées, destruction des paysages et dégradation de l'environnement, voilà la longue liste des effets négatifs de l'immigration selon l'UDC. Par contre celle des interventions et des votes des parlementaires de ce parti en faveur d'une régulation efficace dans tous ces domaines se révèle extrêmement courte.

En matière de loyers, l'UDC est aux abonnés absents de la protection des locataires. Comme il l'est lorsqu'il s'agit de juguler la spéculation foncière. L'aménagement du territoire doit se limiter au strict minimum tout comme la protection des paysages. Quant à la protection de l'environnement, il n'y voit qu'un foisonnement de règlements et d'obstacles à la libre entreprise, mais aussi la source de coûts croissants.

L'amour de la patrie proclamé par l'UDC – «*La patrie, c'est aussi un paysage intact. Nous ménageons nos espaces cultivés et la nature*» – se limite à une [déclaration programmatique](#) et reste sans impact sur son action.

L'hypocrisie atteint des sommets lorsque l'UDC accuse l'immigration de «*torpiller la politique climatique*». Le parti s'est, en effet, continuellement opposé à toutes les mesures visant à contrecarrer l'évolution climatique – changements qu'il a par ailleurs longtemps niés – et persiste à donner la priorité au trafic motorisé.

L'UDC a fait de la défense de l'indépendance du pays son objectif prioritaire. C'est à ce titre que le parti cherche à

mettre fin à la libre circulation des personnes au profit d'une politique d'immigration autonome.

La menace vient de Bruxelles qui, avec l'aide de l'élite politico-économique helvétique, ne rêverait que de mettre la main sur notre pays. Par contre, l'UDC ne voit aucun problème dans la dépendance de la Suisse aux énergies fossiles, entièrement importées pour la coquette somme annuelle de plus de 30 milliards de francs. À tel point

qu'elle s'est opposée à tous les éléments de la [Stratégie énergétique 2050](#) visant précisément à réduire cette dépendance.

Cet inventaire des incohérences du premier parti du pays reflète une stratégie politique consistant à labourer avec insistance le même terrain, celui de la souveraineté nationale vécue dans la clôture, sans se préoccuper un instant des problèmes auxquels la Suisse est réellement confrontée.

Trop de vin, l'ordonnance du déclassement

Le déclassement des vins permet aux vignerons d'écouler leur production. Mais leur implication pour faire de la qualité mérite-t-elle ça?

Yvette Jaggi - 03 août 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37111>

Parmi les mesures urgentes décidées par le Conseil fédéral pour atténuer les effets de la pandémie, on relève la décision du 20 mai dernier, accordant une [aide exceptionnelle](#) pour stabiliser le marché des vins suisses.

Prise dans l'urgence, mais pas si exceptionnelle que cela puisque l'[ordonnance 2020](#) reprend mot pour mot la majeure partie des dispositions de [celle de 2013](#) sur le même et délicat sujet du déclassement des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) en vin de table et autres catégories inférieures, principalement utilisées par l'industrie

alimentaire.

Même montant de 10 millions de francs prévu pour l'aide aux entreprises, mêmes ayants droit et conditions d'octroi, même modalité d'attribution des contributions sur appel d'offres, même mécanisme de contrôle fédéral dont le coût, selon le tarif inchangé de 130 francs de l'heure, est désormais pris en charge par la Confédération pour les quatre premières heures.

Enfin, petite différence dans l'analogie, le calendrier 2020 prévoit 36 mois et s'étale ainsi jusqu'à mars 2023 pour mener à bien l'ensemble des opérations. Celui de 2013, ne

prévoyait que 29 mois.

Il y a cependant une différence plus importante à relever entre les deux ordonnances. La première visait exclusivement le déclassement des vins AOC, alors que l'aide actuelle de 2 francs par litre transformé ne sera versée aux producteurs que si leur canton impose, pour la vendange 2020, une réduction des rendements maximaux au m² fixés par l'[ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin](#) (art.21,al.6). Cette mesure efficace d'allègement du marché, nombre de vignerons l'avaient spontanément appliquée l'an dernier en renonçant à récolter une partie

de leur raisin.

Selon le rapport, [L'année viticole 2019](#) (p.29), de l'Office fédéral de l'agriculture, les efforts d'autolimitation des vigneron et les mesures de réduction des surfaces cadastrées ont permis de diminuer les stocks de vins AOC dans tous les principaux cantons producteurs, sauf en Valais et au Tessin.

Le rouge et le blanc, indigènes en souffrance

La même publication (p. 30) montre que si la surface viticole a légèrement réaugmenté depuis 2016 pour le vin blanc, elle n'a cessé de diminuer depuis lors pour le vin rouge. La consommation du blanc suisse se maintient face à celle du vin importé. Inversement, les vins rouges de provenance plus ou moins lointaine grignotent des parts de marché, avec la complicité de certaines chaînes de distribution en Suisse.

C'est à cette concurrence étrangère qu'en veulent tout particulièrement les défenseurs de la viti-viniculture regroupés au sein de l'Interprofessionnelle de la vigne et des vins suisses (IVVS), dont le porte-parole attitré aux Chambres fédérales reste le conseiller national vaudois Frédéric Borloz (PLR).

Bien informé, ce dernier réclame par voie de [motion](#) déposée le 6 mai dernier «la mise en place d'une aide financière exceptionnelle

pour le déclassement des vins AOC en vin de table ou en vin pour distillation qui devrait se monter à 2 francs suisses par litre». Sans prendre le temps de répondre à la motion, le Conseil fédéral s'exécute, comme on sait le 20 mai...

Plus récemment, le même Borloz a exprimé son courroux à l'égard du discounter allemand [Aldi](#). Cette entreprise ne juge pas même bon de promouvoir les vins suisses dans son catalogue tout-ménage, diffusé peu avant la fête nationale helvétique.

Si le président de l'IVVS avait feuilleté régulièrement les catalogues périodiques de Denner et autres, il aurait trouvé dans chaque édition matière à s'indigner. Seule Coop pourrait éventuellement échapper à son ressentiment – malgré les pressions exercées sur les prix par le plus grand distributeur de vins, toutes provenances confondues.

9,4 millions de litres à déclasser

Plus sérieusement, il convient de relever les [résultats de l'appel d'offres](#) lancé en juin dernier. Au total, 144 entreprises, dont 55 vaudoises, 21 valaisannes et 14 genevoises, ont participé à l'opération, pour un volume total de 9,4 millions de litres proposés au déclassement, dont 6,1 millions ont été attribués au premier tour, pour la somme de 8 165 850 francs.

On peut d'ores et déjà dire que

l'aide exceptionnelle version Covid-19 a atteint son but, comme l'opération analogue portant le millésime 2013. Mais si ces mesures d'aide à la réduction, en quantité et en qualité, peuvent avoir leur utilité conjoncturelle, elles n'ont fondamentalement pas de quoi susciter l'enthousiasme dans les milieux censés en bénéficier, comme le relève [Noémie Graff](#), vigneronne à Begnins. Curieuse de nouveauté, elle voit «dans toutes circonstances l'occasion de renforcer la viticulture de qualité».

En effet, les vigneron sont de plus en plus nombreux à penser que la meilleure défense de leur profession reste la qualité de leur travail artisanal et de leur production. À cet égard, l'expérimentation de nouvelles méthodes et le développement de savoir-faire (biodynamie, entre autres) sont davantage porteurs d'avenir que les manœuvres de lobbies fondamentalement conservateurs.

Certains voudraient corriger le passé et demandent une intervention de la Suisse auprès de l'OMC en vue de revoir à la baisse les contingents d'importation de vins étrangers – ce que le Conseil fédéral n'envisage pas, en raison des résultats aléatoires de la négociation multinationale nécessaire. Pour l'avenir, les viticulteurs suisses ont au contraire tout intérêt à miser sur la qualité des vins produits et de leur promotion.

Loi sur la chasse: le loup en ligne de mire

La révision de la loi sur la chasse suscite des débats à tous les niveaux et le droit de tirer le loup est au cœur des tensions

Michel Rey - 30 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37090>

Parmi les cinq objets soumis au vote le 27 septembre prochain, la révision de la [loi sur la chasse](#) n'est pas celui qui présente les enjeux les plus stratégiques pour le pays.

Toutefois, les débats ont été et s'annoncent très émotionnels, car ils se focalisent sur la protection du loup. Et pour la première fois depuis le retour de l'animal dans les Alpes suisses en 1995, le peuple va pouvoir donner son avis sur les modalités de cette présence dans le pays.

En 2014, une [intervention parlementaire](#) de Stefan Engler, PDC Grison, a mis en route cette révision. Les travaux, exceptionnellement laborieux, sont passés par un long va-et-vient entre les Chambres. Elles se sont affrontées à propos d'innombrables amendements, avec des votes aux résultats aléatoires, finalement arbitrés par une conférence de conciliation.

Le texte a ensuite été combattu par les associations de protection de la nature, Pro Natura et WWF, avec le soutien des partis de gauche et des Verts. Il bénéficie, en revanche, de l'appui des partis bourgeois, mais aussi de l'Union suisse des paysans, du Groupement des régions de montagne et, bien sûr, des chasseurs.

Selon le [Conseil fédéral](#), la loi révisée apporte des améliorations notables pour les animaux sauvages et leurs biotopes. Des moyens financiers supplémentaires devraient garantir les réserves et zones protégées ainsi que les corridors faunistiques. Douze espèces de canards sauvages ne pourront plus être chassées tandis que la bécasse des bois sera sauvegardée. Ces changements sont salués. Mais les nouvelles dispositions prises pour la gestion du loup font débat.

«Au loup!»

Jusqu'à aujourd'hui, la loi a cherché à garantir la coexistence entre le loup et les humains, en particulier leurs activités pastorales. Il est possible de tirer l'animal, à condition qu'il ait occasionné des dommages avérés – les troupeaux demeurant protégés. Et les compétences réglementaires relèvent de la Confédération.

La loi révisée modifie clairement ces règles. À l'avenir, il sera possible de tirer les loups vivant en meute. Les cantons auront la compétence de donner des autorisations de tir, avant même que le canidé n'ait causé de torts. Ces tirs seront cependant soumis à autorisation de la

Confédération, il faudra que la meute puisse être localisée, et le recours des organisations de protection de la nature sera possible. S'agissant de loups solitaires, les cantons pourront toujours autoriser l'abattage, si la bête s'introduit dans les étables ou si elle rôde sans crainte dans les villages.

De nombreux conflits ont opposé les défenseurs du loup aux éleveurs de bétail. Depuis 1995, le nombre de loups est en continuelle augmentation, leur effectif atteignant environ 80 individus en 2019. La première meute s'est formée en 2012, et on en compterait neuf actuellement. Chaque année, environ 4 000 moutons meurent durant l'estivage, mais le loup n'est responsable que de 300 à 500 de ces disparitions.

Pour les organisations de protection de la nature, les humains et leurs activités pastorales doivent coexister avec le loup. Alors que la loi initiale mettait l'accent sur des mesures de prévention et de protection, la révision fait rimer prévention avec suppression, et cette position se résume ainsi: «*La mesure de prévention, c'est désormais de tirer les loups sans qu'ils n'aient commis de dégâts.*»

Quelques référendaires vont jusqu'à craindre que d'autres

espèces protégées, comme le castor ou le lynx, ne soient considérées comme nuisibles par certains lobbyistes cantonaux et donc mises en danger. Cette crainte est forcément réfutée par les partisans de la loi.

Les organisations de protection contestent l'octroi de compétences aux cantons. Une régulation cantonale n'est pas appropriée pour un animal qui est très mobile et se déplace dans tout le territoire alpin. La gestion doit donc rester de la compétence de la Confédération.

Entre droit de tirer et poudre aux yeux

La loi révisée prévoit certes des

conditions, mais autant dire que la marge de manœuvre laissée aux cantons sera largement exploitée par le Valais et les Grisons. Deux cantons dont les représentants à Berne ont mené le [combat](#) pour abattre plus facilement les loups.

Le Conseil fédéral a d'ores et déjà élaboré [l'ordonnance d'application](#). Il estime que les conditions de tir du loup sont trop souples dans la nouvelle loi, et il exige de la part des cantons un dispositif préalable de protection des troupeaux. Les cantons seront toujours tenus de justifier auprès de la Confédération la nécessité des tirs. Mise en consultation jusqu'au 9 septembre prochain, l'ordonnance a soulevé les critiques dans les deux camps.

Les partisans de la loi ont accusé le Conseil fédéral de défaire le travail du parlement alors que pour les référendaires, ces propositions sont de «*la poudre aux yeux*» et révèlent la complexité et l'inefficacité des nouvelles dispositions.

Aux Chambres fédérales, la bataille a surtout opposé la gauche et la droite. Mais le résultat de la votation populaire risque fort de refléter la différence de point de vue entre les citoyens des villes et ceux des champs. Aussi les régions de montagne se plaindront-elles à nouveau du diktat des villes, à l'instar de ce qu'elles avaient ressenti après la victoire de l'initiative Weber sur les résidences secondaires.

Belle biographie artistique de Jean Villard – Gilles

Le travail révolutionnaire de Gilles, auteur de *La Venoge* et puissante figure artistique transfrontalière, décortiqué par Olivier Rumpf et Marie Perny

Pierre Jeanneret - 31 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37107>

Jean Villard, dit Gilles (1895-1982), est trop souvent réduit à la taille d'un sympathique chansonnier pour soirées vaudoises. Quelle méconnaissance de ce personnage, qui fut homme de théâtre en phase avec le renouveau de l'art dramatique, cabarettiste d'une veine satirique exceptionnelle, poète et musicien de grand talent. En outre, il n'est pas cantonné en Suisse puisque la majeure

partie de sa carrière s'est déroulée en France.

Une passionnante biographie artistique redonne au poète la place qu'il mérite. Elle ne s'arrête pas sur le «*misérable tas de petits secrets*», comme disait André Malraux, que recèle toute vie.

Cependant, ce livre aurait pu ne pas voir le jour. D'abord le fruit de l'immense recherche

effectuée par Olivier Rumpf, interrompue par sa maladie puis son décès en 2018, ce travail a été repris par Marie Perny. L'auteure et artiste s'efface derrière son prédécesseur avec humilité pour poursuivre son œuvre et donner sa version définitive à l'ouvrage.

Montreux, «la mob»...

Jean Villard grandit à Montreux. Son père, avec lequel il entretiendra des relations difficiles, est un architecte actif, à une époque où la localité lémanique est en plein boom touristique. Jean suit des études classiques et dès son adolescence, il manifeste son goût pour la poésie et la musique.

Il ancre dans son expérience de soldat durant la mobilisation de 1914 son antimilitarisme et son amour de la paix. Alors que la société estudiantine de Belles-Lettres constitue son école de la chanson.

Il a vingt-quatre ans, quand en 1918, il joue le rôle du diable, lors de l'unique représentation - pour cause de grippe espagnole - de *L'Histoire du soldat*. Ce spectacle résolument novateur de Ramuz et Stravinski se déroule dans un décor du peintre René Auberjonois et sous la direction orchestrale du jeune Ernest Ansermet.

Le récit de la participation de Gilles à cette aventure constitue un chapitre fort intéressant du livre, car Olivier Rumpf reconstitue une atmosphère culturelle, prenant soin de la mettre en rapport avec le renouveau esthétique théâtral opéré par les metteurs en scène Vsevolod Meyerhold et Adolphe Appia.

Diseurs, chanteurs, danseurs, acrobates...

Gilles

Dès l'année suivante, Jean Villard poursuit son rêve théâtral initial à Paris, auprès de Jacques Copeau au théâtre du Vieux-Colombier. «*Le patron*», comme on l'appelle, exige de ses disciples une pleine maîtrise du corps. Il veut des comédiens qui soient à la fois diseurs, chanteurs, danseurs, acrobates, mimes, improvisateurs, reprenant ainsi la tradition de la *Commedia dell'arte*.

Cette école se révélera très utile au jeune Vaudois, dont les cabarets seront les lieux d'un spectacle total. En 1924, Copeau poursuit son entreprise de renouveau du théâtre en Bourgogne, où Jean Villard le suit. Dans un spectacle tenant de la farce, il est distribué dans le rôle d'un Gille, personnage de niais rusé issu du théâtre d'Aristophane et de Plaute, dont il tire son pseudonyme: Gilles avec «s» qui accompagnera sa célébrité.

Il participe à de nombreuses représentations, notamment de comédies de Molière. Mais en 1929, la compagnie du Vieux-Colombier est dissoute. Les «*Copiaux*», comme ils se nomment, doivent entreprendre une nouvelle carrière.

C'est alors que Jean Villard (Gilles) et Aman Maistre (Julien) se lancent à Paris dans le cabaret. Et cela dans le contexte difficile de la crise économique. Celle-ci inspire à Gilles sa chanson «*Dollar*», qui fait sensation. Le duo se

partage entre les boîtes de Pigalle et les tournées. Le succès, immense, est dû à leur renouvellement radical de l'art du cabaret, l'arrachant à ses conventions, à sa vulgarité, à ses chansons salaces.

Anarchistes, antimilitaristes, ils parlent de la guerre, de l'exploitation, du fascisme. Ils ont rejeté le frac pour se vêtir, dans leurs spectacles, du maillot noir de marin et du pantalon pattes d'éléphant. Leurs sympathies progressistes les conduisent à participer à des manifestations militantes.

Lors de la campagne électorale qui amènera la victoire du Front populaire en 1936, une chanson de Gilles, «*La belle France*», est distribuée à des millions d'exemplaires! L'année 1937 marque cependant la fin de la collaboration entre Gilles et Julien.

La guerre, retour en Suisse

À la déclaration de guerre, Jean Villard doit rentrer en Suisse, où il est beaucoup moins connu. Deuxième coupure dans sa trajectoire artistique. Mais Radio-Lausanne l'engage pour une chanson inédite chaque samedi soir.

Il participe aussi aux «*Loisirs à l'armée*» pour les mobilisés. C'est alors qu'il fait la connaissance d'Édith Burger, que tous les témoins décrivent comme une femme lumineuse, solaire, qui sera pendant plusieurs années sa meilleure partenaire.

Gilles ouvre à Lausanne un cabaret à l'enseigne du *Coup*

de *Soleil*. On laissera au lecteur du livre le plaisir de découvrir l'origine de cette dénomination. Pendant toute la guerre, pour les Suisses romands, mais aussi pour les Français ployant sous le joug de l'occupant nazi, les chansons de Gilles, grâce aux ondes de Radio-Sottens, apportent espoir et esprit de résistance.

Le Canard enchaîné écrira en 1946: «*Pendant que Maurice Chevalier, à Radio-Paris, au temps de l'Occupation, chantait les bienfaits de la collaboration, dans un cabaret de Lausanne, Gilles, citoyen vaudois, continuait à dire son amour pour la France et sa haine du fascisme.*»

En effet, contournant avec courage la censure, l'artiste dit ou chante des poèmes clairement anti-hitlériens, célébrant par exemple le Débarquement et le courage des Anglais. À la Libération, Gilles sera fait chevalier de la Légion d'honneur.

Chevalier à Saint-Saphorin

L'année 1948 est marquée par la mort d'Édith Burger. Mais, heureusement, les amis parisiens de Gilles lui trouvent un nouveau cabaret. Il entame donc une seconde carrière parisienne, entre 1949 et 1958.

Le livre cite de nombreux articles de presse, tous très louangeurs, de *Libération* au *Monde* et à *Combat*. Et Gilles a trouvé un nouveau (et dernier) partenaire, en la personne d'Albert Urfer.

À côté des prestations du duo, le cabaret accueille nombre d'artistes qui connaîtront la célébrité: le *Piccolo Teatro* de Giorgio Strehler, Michel Serrault, les Quatre Barbus, ou encore Jacques Brel. Ce dernier gardera une immense reconnaissance envers Gilles. Il dira aussi que le poème «*La Venoge* », qui exprime l'amour d'un homme pour sa terre natale, lui a inspiré sa chanson «*Le Plat Pays*».

En 1958, Gilles revient dans le canton de Vaud et s'installe à Saint-Saphorin. Cette dernière

partie de sa vie jusqu'à sa mort en 1982 est traitée très sommairement. Est-ce dû à la disparition d'Olivier Rumpf ou au choix de focaliser sur l'époque de l'effervescence culturelle qui a fait l'artiste?

On pourra aussi regretter que les nombreux engagements politiques de Gilles pour le désarmement et la paix, ainsi que ses prises de position socialistes, soient à peine évoqués. Rappelons cependant que le livre se veut biographie «*artistique*».

À la suite d'Olivier Rumpf, Marie Perny apporte d'ailleurs un éclairage original à l'œuvre de Gilles, en synthétisant les témoignages de chansonniers et compositeurs qui se sont penchés sur les caractéristiques du style musical de cette grande figure des arts, à la fois profondément vaudoise – un chapitre est consacré à «*La Venoge* » – et universelle.

Olivier Rumpf et Marie Perny, *Jean Villard Gilles. Une biographie artistique*, Vevey, Éditions de L'Aire, 2020, 254 p.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](https://domainepublic.ch), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](https://domainepublic.ch/conditions): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](https://domainepublic.ch/don).

Index des liens

Initiative de limitation, des arguments qui accusent l'UDC

<https://www.initiative-de-limitation.ch/wp-content/uploads/sites/4/IDL-argumentaire.pdf>

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit_und_Arbeitsbeziehungen/observatoriumsberichte/16_observatoriumsbericht_2019.html

https://www.svp.ch/wp-content/uploads/Parteiprogramm_FR_19_23_190409.pdf

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/strategie-energetique-2050.html>

Trop de vin, l'ordonnance du déclassement

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79195.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1785.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20130613/201306010000/916.141.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071607/index.html#a21>

https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Nachhaltige%20Produktion/Pflanzliche%20Produktion/Weine%20und%20Spirituosen/Weinwirtschaftliche%20Statistik/weinjahr_2019.pdf.download.pdf/f_weinjahr_2019.pdf

<https://swisswine.ch/fr/professionnels/ivvs-bsrw-qui-sommes-nous>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203357>

<https://www.24heures.ch/borloz-fache-par-une-publicite-pour-les-vins-etranagers-234711276435>

https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Nachhaltige%20Produktion/Pflanzliche%20Produktion/Weine%20und%20Spirituosen/wein_deklassierung.pdf.download.pdf/2020-07-01_Texte%20pour%20le%20site%20internet_R%C3%A9sultats%20de%20l

<https://www.rts.ch/play/tv/la-matinal/video/noemie-graff-vigneronne-du-domaine-le-satyre-a-begnins-video?id=11360478&expandDescription=true>

<https://www.letemps.ch/economie/viticulteurs-suissees-demandent-une-intervention-lomc>

Loi sur la chasse: le loup en ligne de mire

<https://loi-chasse-non.ch/wp-content/uploads/2020/01/texte-soumis-au-vote-final.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20143151>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/communiques.msg-id-78261.html>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20140320>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/communiques.msg-id-79049.html>

Belle biographie artistique de Jean Villard - Gilles